



**LE RÉFLEXE
PRÉVENTION
EN ENTREPRISE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



2026

ORDRE DU JOUR

- > Rapport moral et d'activité 2025
- > Rapport de gestion 2025
- > Conventions spéciales
- > Budget prévisionnel 2026
- > Renouvellement de la gouvernance
- > Questions diverses



1. Rapport moral et d'activité de l'année 2025



**LE RÉFLEXE
PRÉVENTION
EN ENTREPRISE**

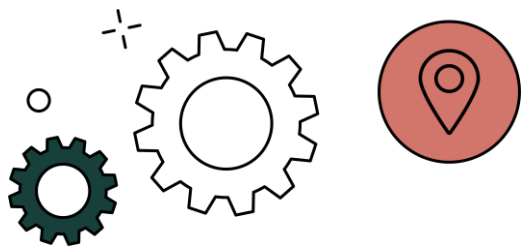
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

DÉCOUVRIR PRESTAL

PRESTAL accompagne l'ensemble des entreprises privées des départements du Lot et de l'Aveyron, hors secteur agricole, à la **prévention des risques professionnels**. Elle assure également la **surveillance de l'état de santé de tous les salariés, associée au maintien en emploi**, y compris les intérimaires et les travailleurs indépendants.

Association de loi 1901 à but non lucratif, PRESTAL est régie dans son fonctionnement par le Ministère du Travail et soumise à un **agrément, délivré pour une durée de 5 ans** par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Occitanie.



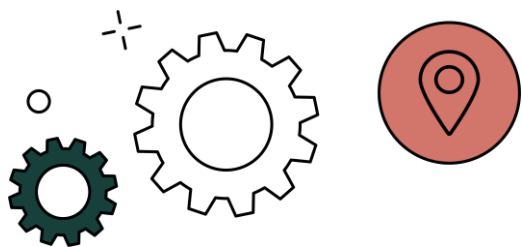
3 AXES INCONTOURNABLES POUR UNE ACTION DE PRÉVENTION GLOBALE

Cotiser à un service de prévention et santé au travail est certes une obligation... mais cela ne s'arrête pas là !

Tout le monde connaît la santé au travail mais **sans en saisir forcément l'étendue des activités ni la diversité des interventions** des équipes pluridisciplinaires.

Adhérer à PRESTAL, c'est **bénéficier d'une offre de services complète** composée de prestations adaptées aux besoins des entreprises.

L'offre socle, couverte par votre cotisation, **est construite autour de 3 grands axes** pour une meilleure lisibilité de nos services.



3 AXES INCONTOURNABLES POUR UNE ACTION DE PRÉVENTION GLOBALE



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identifions et éliminons les risques à la source pour un environnement de travail serein et sécurisé.



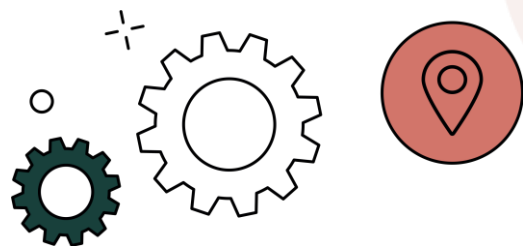
SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Assurons-nous que chaque collaborateur travaille en pleine santé grâce à des visites régulières, une écoute et un suivi personnalisés.



PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Maintenons chacun dans l'emploi en exploitant le plein potentiel de tous.

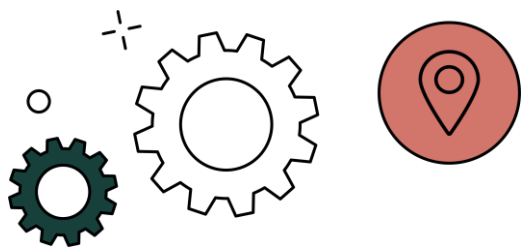


UNE ASSOCIATION D'ENTREPRISES

PRESTAL est une association d'entreprises qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Sa **gouvernance** est assurée par un **Conseil d'Administration** et une **Commission de contrôle**, où siègent paritairement employeurs et salariés du territoire.

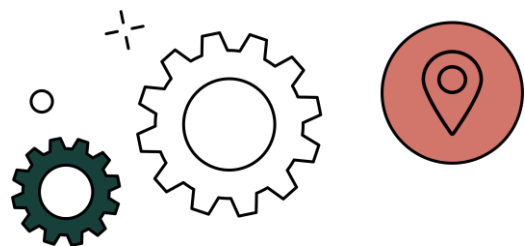
Le président de l'association est élu parmi les membres employeurs. Le trésorier parmi les membres du collège salarié. La Commission de contrôle est quant à elle présidée par un membre du collège salarié.





Les faits marquants de l'année

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

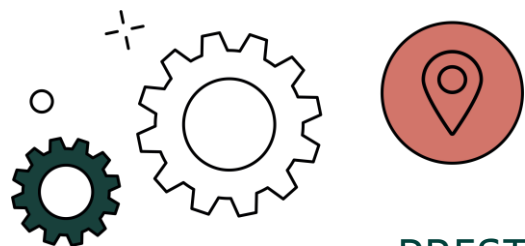


CERTIFICATION

L'arrêté du 27 juillet 2023 fixant le cahier des charges de certification des SPSTI a été publié au Journal Officiel du 1er septembre 2023. Il est entré en vigueur au lendemain de sa publication.

Chaque SPSTI fait l'objet d'une procédure de certification – AFNOR SPEC 2217 – par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation sur la qualité de service à l'aide du référentiel. Cette certification est à présent préalable à l'agrément. PRESTAL a obtenu le niveau 1 en mai 2025.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



PRESTAL a obtenu le niveau 1 en mai 2025.

CERTIFICATION

La certification, un engagement d'équité, d'impartialité et de qualité du service. Elle vise à attester que PRESTAL délivre à ses adhérents l'ensemble des services prévus dans l'offre socle, conformément au référentiel de la SPEC 2217.

Maître mot de la réforme, et principe fondateur de PRESTAL, l'équité consiste à garantir à chaque adhérent une même qualité de service et d'engagement, en s'adaptant à ses particularités.

Cette mutualisation ne peut être compromise par des demandes d'entreprises pouvant susciter des engagements disproportionnés au détriment d'autres adhérents.

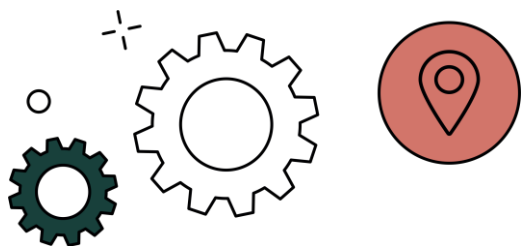
RESSOURCES HUMAINES

Pour un engagement collectif, autour d'une qualité de service équitable, le développement des ressources humaines de PRESTAL est au cœur de la structuration stratégique du service.

2025 est marquée par la consolidation des équipes d'infirmiers en santé travail, assistants médicaux et préventeurs et le recrutement de médecins du travail. Cette année a également permis de finaliser la structuration de l'organigramme du Service.

Faits marquants

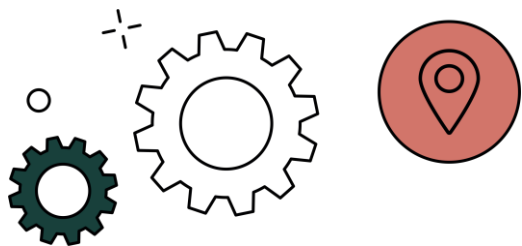
- Recrutements : médecins du travail, conseiller MEE, psychologue, équipe RH
- Prime exceptionnelle audit de certification SPEC 2217
- Stratégie de recrutement claire et suivie — parcours d'intégration, GEPP
- Internalisation de la paie — nouvelle organisation SI
- Déploiement du nouvel outil métier PADOA — baisse de l'absentéisme aux visites



OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Faisant le choix d'axer l'ensemble des ressources à l'effectivité de la mise en œuvre de l'offre socle, PRESTAL n'a pas proposé de déploiement d'une offre complémentaire pour l'année 2025.

L'offre spécifique de PRESTAL concerne les Travailleurs Indépendants (professions libérales, auto-entrepreneurs,...) : sur l'année 2025, PRESTAL a accompagné **2** travailleurs indépendants.



CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

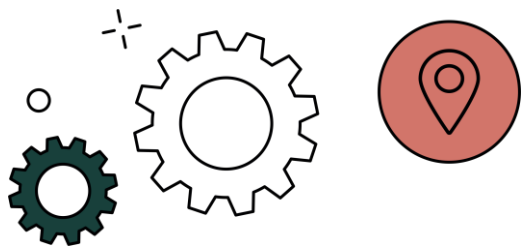
Afin de favoriser les coopérations entre institutions et acteurs régionaux et garantir aux adhérents un service pertinent et utile, le **CPOM est un contrat signé avec l'État (DREETS) et la CARSAT**.

Il organise les actions de prévention de PRESTAL pour 5 ans en s'appuyant sur le projet du service, les besoins des entreprises locales et du territoire et les priorités nationales (Plan Santé Travail 4).

PRESTAL a signé son CPOM en juillet 2025, avec 2 axes prioritaires :

- La prévention de la désinsertion professionnelle
- La prévention du risque chimique dans les secteurs de la réparation automobile et le travail du bois (BTP)

Après consultation du CRPST, le **CPOM est déployé opérationnellement depuis juillet 2025.**



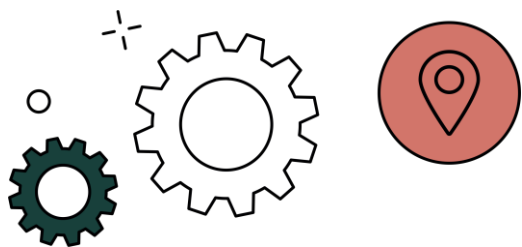
CONVENTION CAP EMPLOI

PRESTAL et le Cap Emploi 46 s'unissent pour garder les travailleurs en poste, malgré la maladie ou le handicap.

En décembre 2025, PRESTAL et Cap Emploi Aveyron ont signé un partenariat pour aider les travailleurs de la région à rester en emploi quand la santé ou le handicap devient un obstacle. Ensemble, ils mettent en place des actions concrètes pour que chaque salarié puisse continuer de travailler dans les meilleures conditions.

Les équipes de PRESTAL, les conseillers de Cap Emploi et les acteurs sociaux locaux unissent leurs compétences pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, que ce soit en ajustant les postes de travail, en facilitant les démarches administratives, ou en accompagnant les employeurs pour trouver des financements.

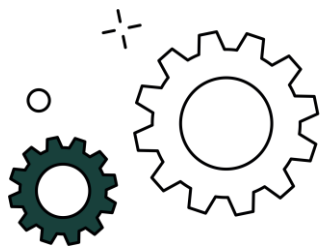
La convention avec le Cap Emploi du lot a été signée en 2024



POLITIQUE RÉGIONALE D'AGRÈMENT

Chaque SPSTI doit faire l'objet d'un agrément, délivré pour une durée de 5 ans par la DREETS régionale. Le Code du travail fixe désormais le contenu du cahier des charges national de l'agrément du SPSTI :

- la gouvernance et le pilotage du service (CA/CC/CMT | projet de service | cotisation) ;
- la qualité de l'offre de services (certification | missions | SI/DMST) ;
- la contribution à la mise en œuvre de la politique de santé au travail (CPOM | veille sanitaire | rapport annuel | INS) ;
- la mise en œuvre de la pluridisciplinarité (équipe pluri | délégation | PDP) ;
- la couverture des besoins des entreprises et de l'ensemble des secteurs adhérents au service (Effectif/besoin | moyens | proximité).



PRESTAL prépare son dossier d'agrément fin 2026 pour un renouvellement en janvier 2027.

Activité sur l'effectif suivi

du 01/01/2025 au 31/12/2025

8 562

adhérents actifs ou suspendus

dont

132

sociétés d'intérim

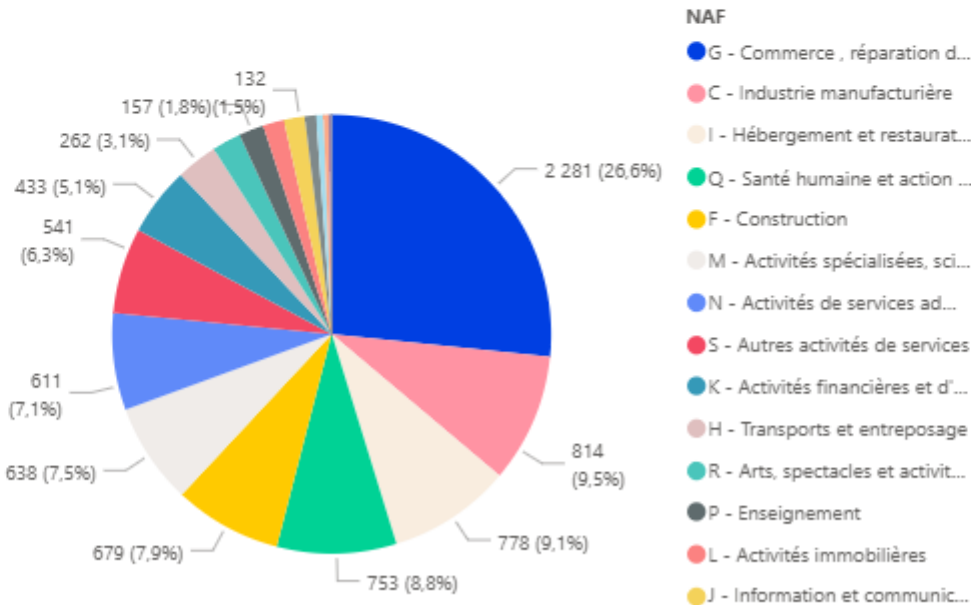
Répartition des adhérents par taille

Taille entreprise	# adhérents	% adhérents	# salariés suivis (hors intérim)	% salariés suivis (hors intérim)
0 - Aucun salarié	536	6,3%	0	0,0%
1 - Entre 1 et 5 salariés	5 283	61,7%	12 512	17,2%
2 - Entre 6 et 9 salariés	1 141	13,3%	8 146	11,2%
3 - Entre 10 et 49 salariés	1 362	15,9%	26 543	36,4%
4 - Entre 50 et 199 salariés	221	2,6%	17 210	23,6%
5 - Entre 200 et 299 salariés	12	0,1%	2 747	3,8%
6 - Plus de 300 salariés	7	0,1%	5 733	7,9%
Total	8 562	100,0%	72 891	100,0%

Top 10 des plus gros adhérents

Nom entreprise	Effectif suivi figé (hors intérim)
RATIER FIGEAC (30591)	1 449
ETS FIGEAC AERO (30712)	957
ANDROS FRANCE SNC(USINE) (26157)	815
CENTRE HOSPITALIER STE MARIE (5550)	735
ANDROS FRANCE SNC(SIEGE) (26159)	638
BLANC AERO INDUSTRIE SITE VDR (10257)	616
INSTITUT CAMILLE MIRET (26421)	523
MAEC MANUFACTURE APPAREILLAGE ELECT (30005)	270
SEBADIS S.A. (2898)	268
S.E.R.M.A.T.I. (30309)	248

Répartition des adhérents par NAF



72 891

salariés suivis (hors intérim)

dont

46 866

salariés SI

64,3 %

11 970

salariés SIR

16,4 %

14 055

salariés SIA

19,3 %

Top 10 des plus grandes collections

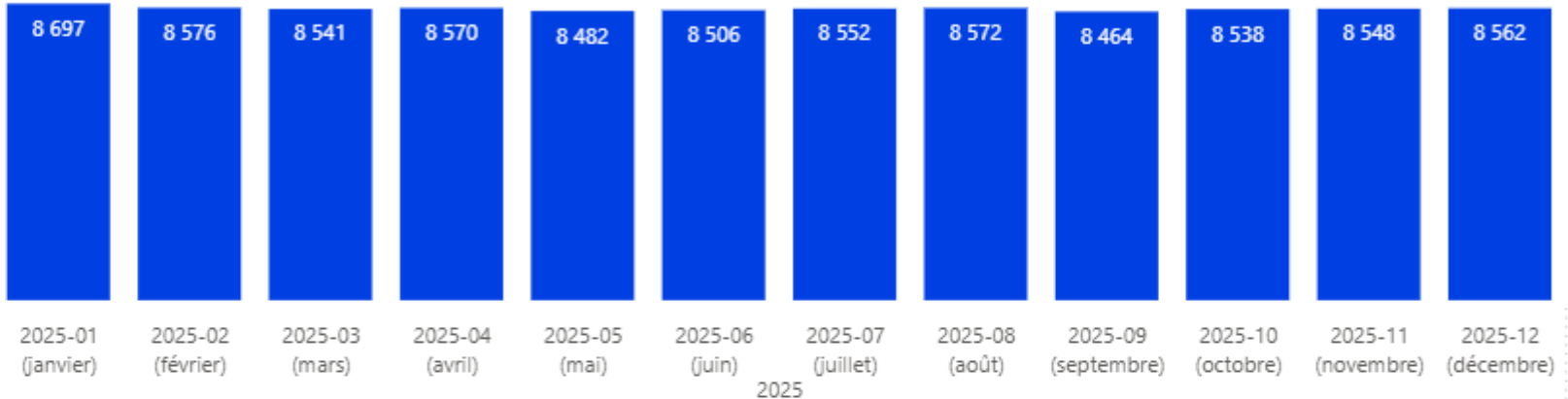
Nom collection	Effectif suivi figé (hors intérim)	# adhérents
ANDROS FRANCE SNC(SIEGE)	1 453	2
CENTRE HOSPITALIER STE MARIE	968	4
INSTITUT CAMILLE MIRET	823	27
LOT AIDE A DOMICILE	678	18
MUTUALITE FRANCAISE AVEYRON SIEGE	261	14
RAGT SEMENCES A L'ATTENTION DE Mme ALAUX Natacha	261	2
SYDED DU LOT	241	21
APEAI - ADAR	238	2
FIDECIEL	214	10
BANQUE POPULAIRE OCCITANE BASTIE	213	13

Evolution des effectifs

Evolution du nombre d'adhérents actifs ou suspendus par mois

8 562
adhérents actifs ou suspendus fin de
période

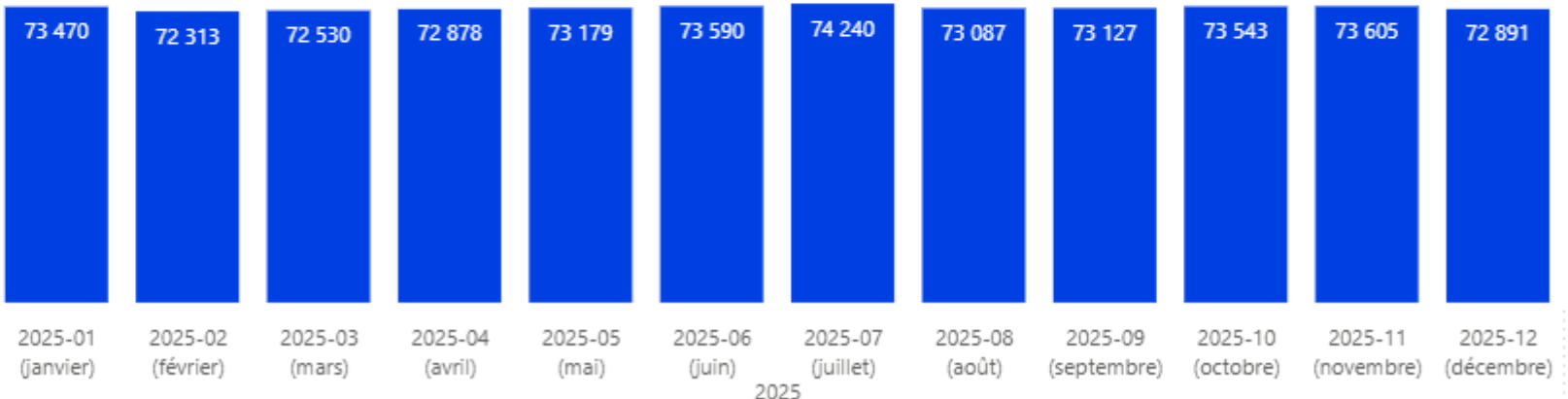
9 249
adhérents actifs ou suspendus début
de période



Evolution de l'effectif suivi figé (hors intérim) par mois

72 891
salariés suivis (hors intérim) fin
de période

73 520
salariés suivis (hors intérim) début de
période



8 562

adhérents actifs ou suspendus

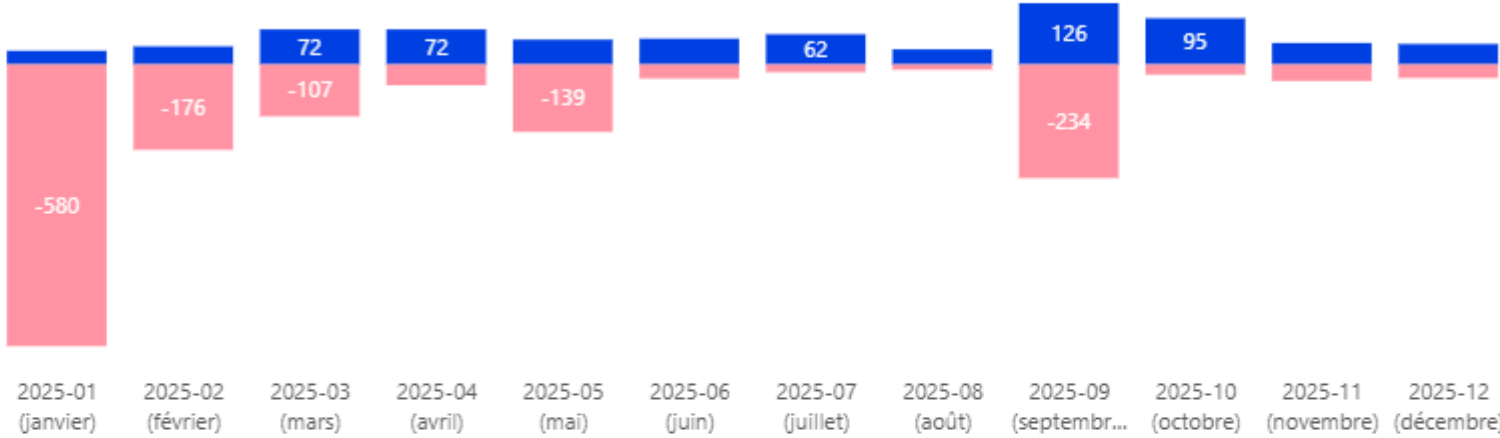
713

adhésions

1 418

radiations

Balance adhésion/radiation en nombre d'adhérents



72 891

salariés suivis (hors intérim)

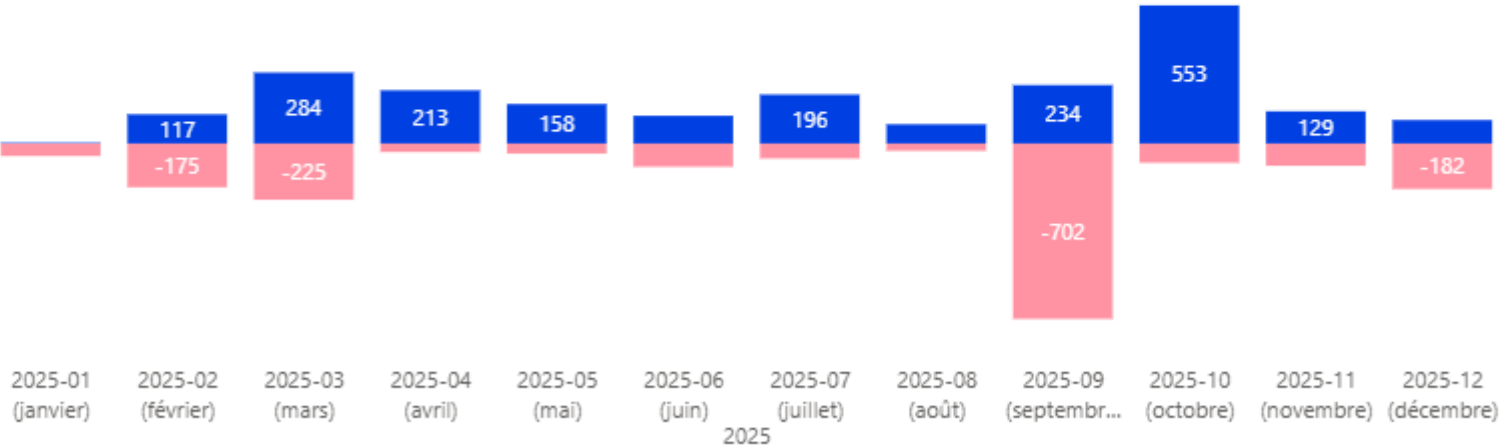
2 170

nouveaux salariés
suivis par adhésion
(hors intérim)

1 756

salariés suivis sortis
par radiation (hors
intérim)

Balance adhésion/radiation en nombre de salariés suivis figés



Actions en milieu de travail

1 240

AMT en cours actuellement

1 333

adhérents concernés

AMT en cours par date de création

Année création AMT	AMT à faire	AMT affectées	% AMT en cours
2026	618	204	66,3%
2025	198	104	24,4%
2024	95	20	9,3%
2023	1		0,1%
Total	912	328	100,0%

5 270

AMT créées

2 685

adhérents concernés

AMT créées par type et statut

Type	AMT abandonnée	AMT en cours	AMT suspendue	AMT terminée	Total
⊕ Autre	35	72	15	1 621	1 743
⊕ Fiche d'entreprise	28	59	17	1 342	1 446
⊕ Etude de poste	16	26	1	637	680
⊕ Participation réunions (CSE, CSSCT...)	213	69	5	321	608
⊕ Échange avec employeur / salarié	12	22	1	382	417
⊕ Document Unique	10	36	1	135	182
⊕ Information - Sensibilisation - Formation	3	8	2	91	104
⊕ RDV de liaison	6	8	1	58	73
⊕ Risque chimique				10	10
⊕ RPS		2		2	4
⊕ Métrologie				2	2
Total	323	302	43	4 602	5 270

4 366

AMT créées l'année dernière

1 833

adhérents concernés
année dernière

4 656

AMT terminées

2 045

adhérents concernés

AMT terminées par type

Type	# AMT cette année	% AMT cette année	# adhérents concernés	# AMT année dernière	% AMT année dernière
⊕ Autre	1 676	36,0%	1 421	1 176	32,2%
⊕ Fiche d'entreprise	1 277	27,4%	1 269	1 196	32,8%
⊕ Etude de poste	617	13,3%	459	509	14,0%
⊕ Échange avec employeur / salarié	361	7,8%	234	119	3,3%
⊕ Participation réunions (CSE, CSSCT...)	320	6,9%	141	213	5,8%
⊕ Document Unique	142	3,0%	136	170	4,7%
⊕ Information - Sensibilisation - Formation	101	2,2%	177	72	2,0%
⊕ RDV de liaison	69	1,5%	54	33	0,9%
⊕ RPS	35	0,8%	26	24	0,7%
⊕ Ergonomie	28	0,6%	24	49	1,3%
⊕ Risque chimique	23	0,5%	11	68	1,9%
Total	4 656	100,0%	2 045	3 648	100,0%

3 648

AMT terminées l'année dernière

1 683

adhérents concernés
année dernière

Fiche d'Entreprise (FE)

4 603

adhérents à jour de FE

3 263

adhérents en retard de FE

% adhérents éligibles

58,5%

41,5%

% salariés suivis (hors intérim) éligibles

72,0%

28,0%

7 866

adhérents actifs ou suspendus éligibles à la FE

72 603

effectif suivi (hors intérim) éligibles à la FE

AMT prévention primaire (APP)

5 569

adhérents à jour d'APP

2 300

adhérents en retard d'APP

% adhérents éligibles

70,8%

29,2%

% salariés suivis (hors intérim) éligibles

85,6%

14,4%

7 869

adhérents actifs ou suspendus éligibles aux APP

72 606

effectif suivi (hors intérim) éligibles aux APP



Visites réalisées sur l'effectif

40 345

visites réalisées*

44 782

visites réalisées l'année dernière

2 215

dont visites intérimaires

4 515

visites comptant comme périodique

et

3 223

visites comptant comme mi-carrière

0,6 %

des visites en visio

0,8 %

de visites avec demande de revue

826

salariés déclarés inaptes

0,7

plaquettes distribuées par visite

Visites réalisées par type

Type visite	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
⊞ VIP	21 331	52,9%	23 179	51,8%
VIP initiale	12 158	30,1%	13 532	30,2%
VIP périodique	6 365	15,8%	7 188	16,1%
VIP intermédiaire	2 777	6,9%	2 459	5,5%
VIP d'affectation non SIR	30	0,1%		
VIP SMP intermédiaire	1	0,0%		
⊞ EMA	6 729	16,7%	7 558	16,9%
⊞ À la demande	4 983	12,4%	5 018	11,2%
⊞ Reprise	3 936	9,8%	4 270	9,5%
Total	40 345	100,0%	44 782	100,0%

Visites réalisées par équipe médicale

Nom médecin référent	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
⊞ BUZOGANY Elod	3 536	8,8%	3 599	8,0%
⊞ GUILBAUD Pierre	3 120	7,7%	4 159	9,3%
⊞ DUFET Anne Laure	3 057	7,6%	3 310	7,4%
⊞ TOMA Sergiu	3 028	7,5%	3 259	7,3%
⊞ VALADIER Agnès	2 882	7,1%	2 969	6,6%
⊞ DESCORPS Pierre-alain	2 852	7,1%	3 308	7,4%
⊞ MARTIN Dominique	2 831	7,0%	3 610	8,1%
⊞ BOIDOT Florence	2 729	6,8%		
⊞ LAGARDE Dominique	2 706	6,7%	1 882	4,2%
⊞ COUSERGUE Caroline	2 600	6,4%		
Total	40 345	100,0%	44 782	100,0%

Visites réalisées par réalisateur

Profil utilisateur	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
⊞ Médecin	20 429	50,6%	23 098	51,6%
⊞ Infirmier	19 916	49,4%	21 684	48,4%
ALRIC Bruno	1 573	3,9%	2 122	4,7%
Arnoux Jeannine	1 545	3,8%	1 769	4,0%
MOLLES Christine	1 429	3,5%	217	0,5%
MOULENE	1 380	3,4%	1 296	2,9%
FARIA Charlène	1 259	3,1%	1 217	2,7%
Amroun Lina	1 198	3,0%	1 454	3,2%
BARRERE Helene	1 190	2,9%	852	1,9%
CARRIERE Karen	1 187	2,9%	1 002	2,2%
Total	40 345	100,0%	44 782	100,0%

Visites réalisées par lieu de visite

Zone géographique	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
⊞ Zone RODEZ	10 237	25,4%	4	0,0%
⊞ Zone CAHORS	6 406	15,9%	204	0,5%
⊞ Zone FIGEAC	5 339	13,2%	60	0,1%
⊞ Zone NORD LOT	4 844	12,0%	19	0,0%
⊞ Zone VILLEFRANCHE DE ROUERQUE	3 083	7,6%	16	0,0%
⊞ Non affecté	3 041	7,5%	44 479	99,3%
⊞ Zone LA PRIMAIRE	2 756	6,8%		
Total	40 345	100,0%	44 782	100,0%

* hors soins infirmiers, vaccination, consultation spécialisée et AFP // en cas de bascule sur padoa lors des 2 dernières années, les visites de l'ancien logiciel sont comptabilisées.

Retard salarié

72 891

salariés suivis (hors intérim)

5 511

salariés suivis (hors intérim) en retard

(Vide)

salariés à jour à voir cette année (hors intérim)

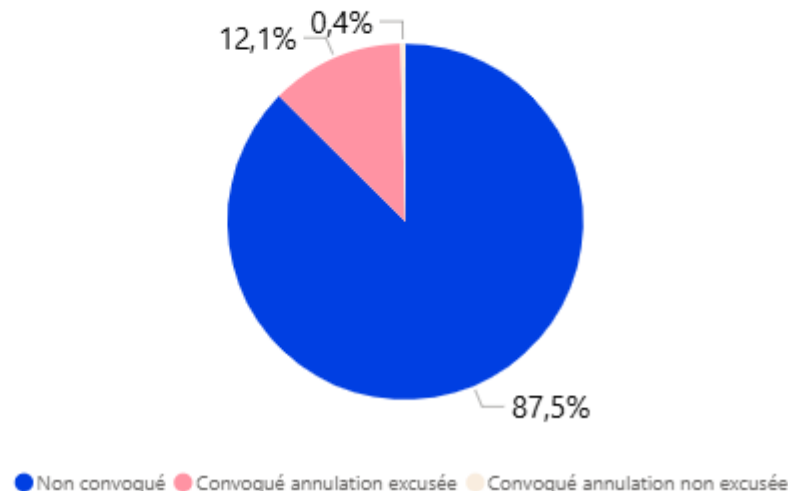
7,6 %

de salariés suivis (hors intérim) en retard

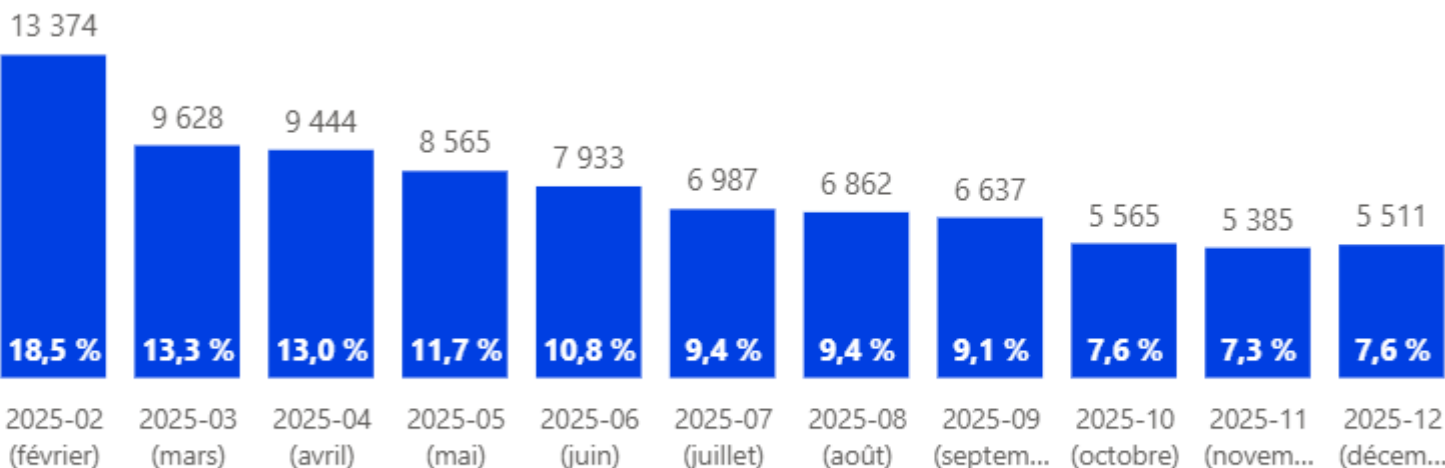
Salariés suivis (hors intérim) par état du suivi

Catégorie retard	# salariés suivis (hors intérim)	% salariés suivis (hors intérim)
A jour	66 259	90,9%
En retard	5 511	7,6%
Non convoqué	4 820	6,6%
Convoqué annulation excusée	667	0,9%
Convoqué annulation non excusée	24	0,0%
Exclu du suivi	1 121	1,5%
Total	72 891	100,0%

Détail du retard des salariés suivis (hors intérim)



Salariés suivis (hors intérim) en retard par mois



826

salariés avec avis d'inaptitude

3 631

salariés avec adaptation de poste
émise ou prolongée

1 120

consultations spécialisées réalisées

Type visite détaillé	Nombre de visites réalisées
Conseiller(ère) Maintien en Emploi	444
Psychologue	419
Cellule Maintien en Emploi	256
Service spécialités médicales	1

514

orientations relevant du Maintien en emploi

Catégorie orientation	Nombre d'orientations	Nombre de salariés concernés
Orientation interne	446	412
Cellule PDP	297	295
Conseiller(ère) Maintien en Emploi	92	92
Psychologue	57	57
Courrier d'orientation	68	65
Médecine générale	52	50
Cap Emploi	6	6
Autre orientation médicale	2	2
Centre anti douleur	2	2
Psychiatrie	2	2
Allergologie	1	1
Centre médico-psychologique	1	1
CPAM	1	1
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	1	1
Total	514	445

Plans de Maintien en Emploi

Statut actuel plan MEE

Tout

336
plans

1,88

IRDP moyen avant plan

244

Durée moyenne plan MEE cette
année

Année début des plans

Année début plan MEE	# plans	% plans
2025	330	98,2%
2024	6	1,8%
Total	336	100,0%

2,3

intervenants par plan

Intervenants des plans

Profil utilisateur	# plans MEE
Assistant des consultants	50
Assistant médical	21
Consultant spécialisé	212
Infirmier	67
Médecin	336
Préventeur	12

Plans de Maintien en Emploi / Entreprises

Statut actuel plan MEE

Tout

336

plans

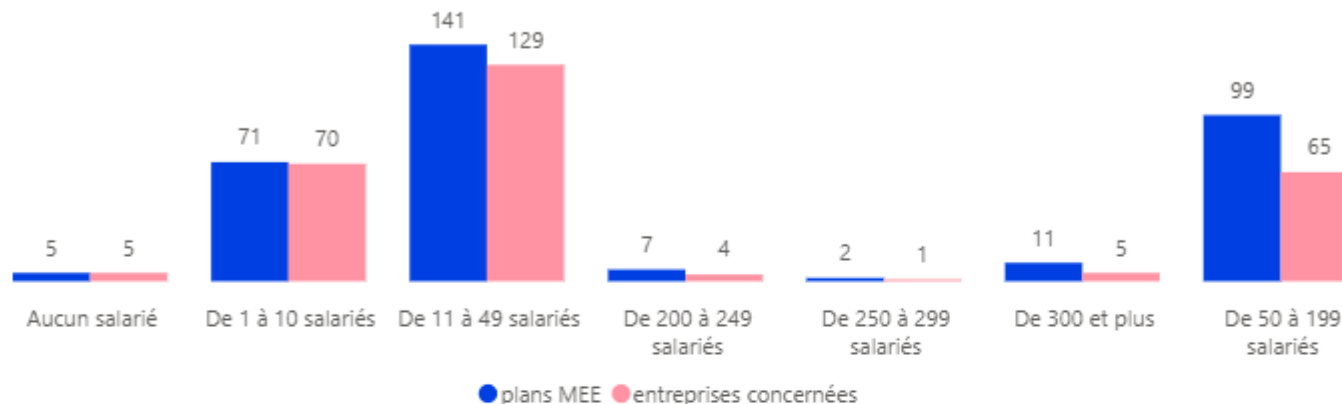
279

entreprises concernées

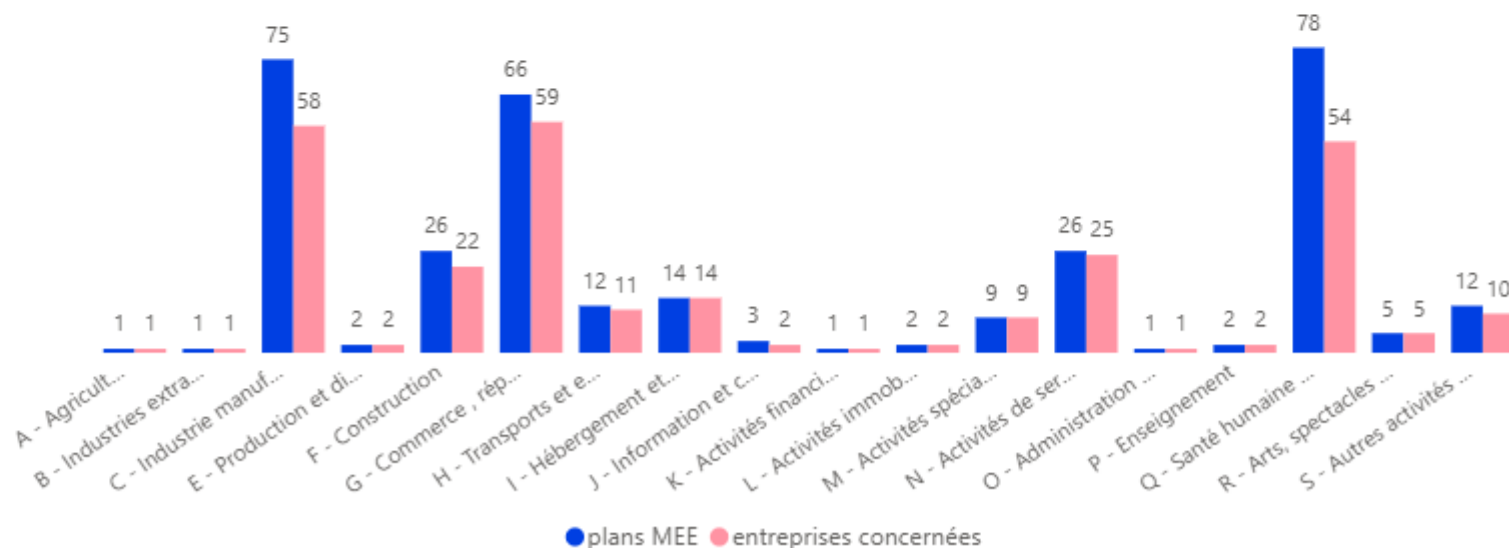
Entreprises concernées

Nom entreprise	# plans MEE
EHPAD SAINTE MARTHE MAISON DE RETRAITE (1444)	6
LOT AIDE A DOMICILE(CAHORS) (27468)	6
MAS BARAQUEVILLE FONDATION OPTEO (2004)	5
BLANC AERO INDUSTRIE SITE VDR (10257)	4
ANDROS FRANCE SNC(USINE) (26157)	3
LA NAUCELLOISE SA (2322)	3
L'OUSTAL MECS (11838)	3
MAISON D'ACCUEIL STE CLAIRE (12008)	3
MATIERE SA (33494)	3
PURFLUX FILTRATION (1839)	3
SACOR SALAISONS (13253)	3
AVEYRON FOIE GRAS SARL (212)	2
C3RB INFORMATIQUE (7611)	2
CATRES INDUSTRIES (10423)	2

Entreprises concernées par taille



Entreprises concernées par NAF



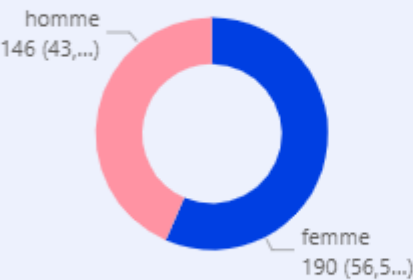
Statut actuel plan MEE

Tout

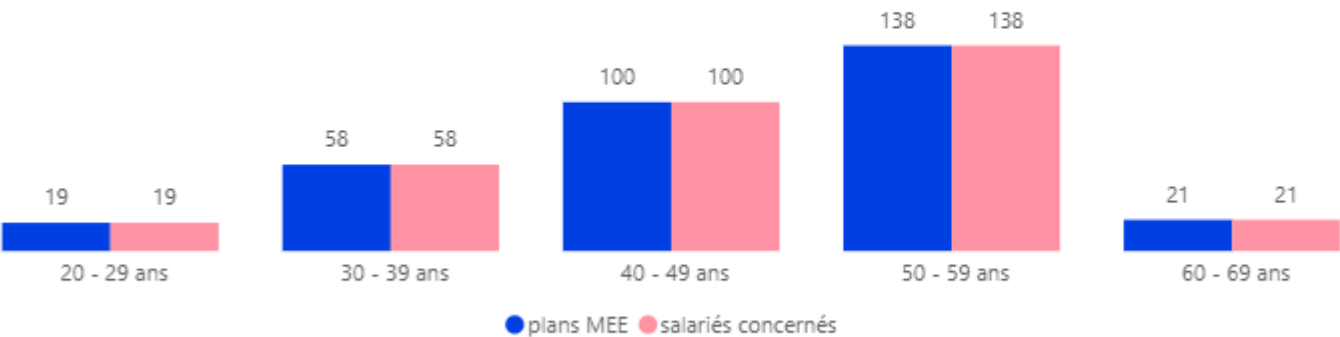
336
plans

336
salariés concernés

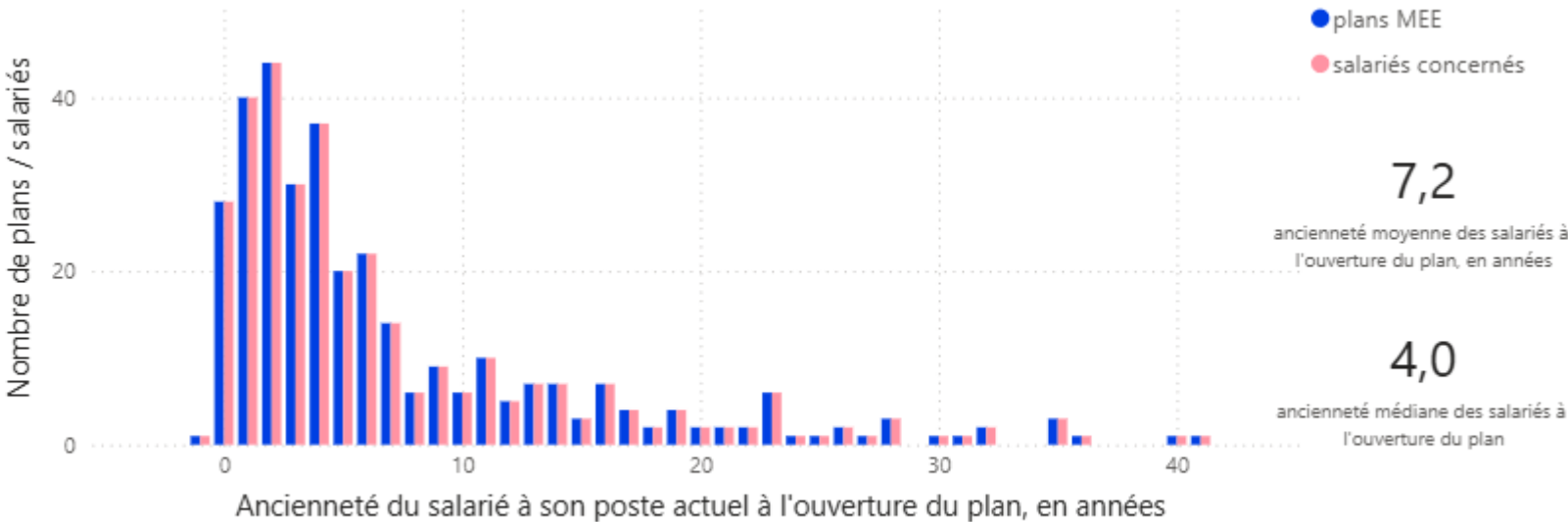
Salariés concernés par sexe



Salariés concernés par catégorie d'âge



Salariés concernés par ancienneté au poste actuel (années)



7,2
ancienneté moyenne des salariés à l'ouverture du plan, en années

4,0
ancienneté médiane des salariés à l'ouverture du plan

Statut actuel plan MEE

Tout

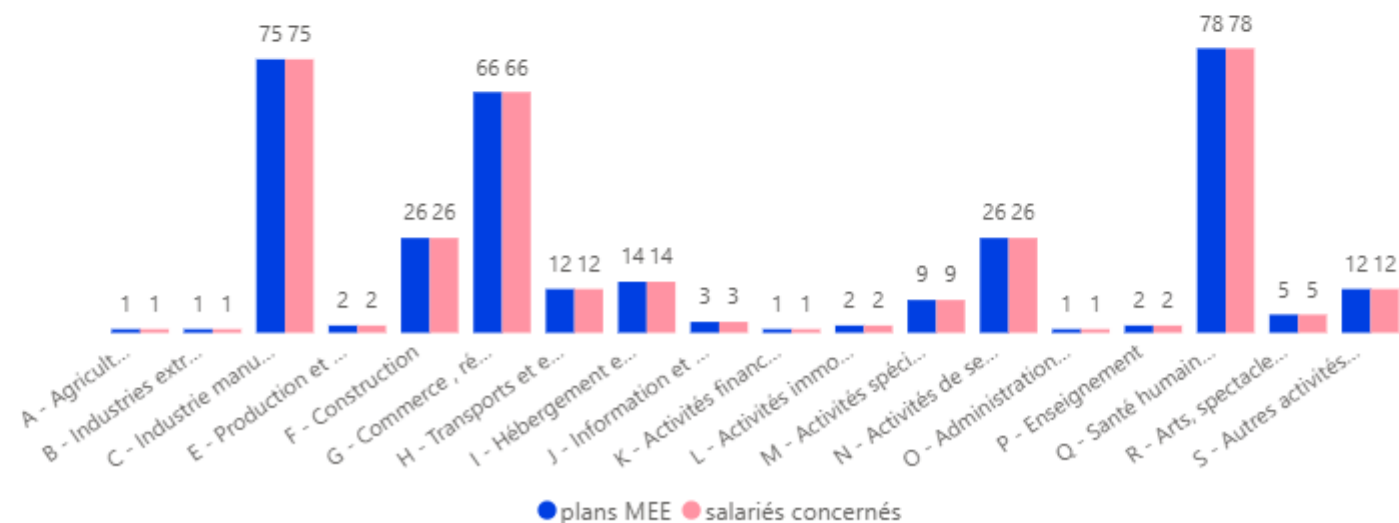
336
plans

336
salariés concernés

Salariés concernés par CSP

CSP 1	plans MEE	salariés concernés
1 - Agriculteurs exploitants	1	1
2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1	1
3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	7	7
4 - Professions intermédiaires	44	44
5 - Employés	133	133
6 - Ouvriers	135	135
Non affecté	15	15
Total	336	336

Salariés concernés par NAF



Activité de la Commission Médico-Technique

du 01/01/2025 au 31/12/2025

La Commission médico-technique en 2025

MISSION

Élaborer le projet pluriannuel de service. Être informée de la mise en œuvre des priorités du service et des actions pluridisciplinaires.

Base légale : articles L. 4622-13 et D. 4622-28 du Code du travail.

COMPOSITION (NOUVEAU BUREAU 2025)

2 titulaires + 1 à 2 suppléants par fonction :

- Médecins du travail
- Infirmiers en santé au travail
- Assistantes en santé au travail
- Intervenants en prévention (IPRP)

RÉUNIONS TENUES EN 2025

18 fév. 2025

Villefranche-de-Rouergue

TENUE

7 avril 2025

Cambes

TENUE

23 sept. 2025

Visioconférence

TENUE

16 déc. 2025

—

ANNULÉE

Travaux 2025 — CPOM et points abordés

TEMPS FORT 2025 — Signature du CPOM en juillet 2025

Création par la CMT de groupes de travail pour la réalisation de fiches actions, présentées et débattues en commission avant négociation par la direction. Accord signé entre PRESTAL, la CARSAT et la DREETS.

Axes retenus : Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) · Risque chimique : réparation VL/PL, engins agricoles, motocultures, centres de contrôle technique — + BTP en Aveyron.

⚠ *Axe PATGM (Prévention des accidents du travail graves et mortels) abandonné dans le cadre du CPOM — charge de travail des fonctions mobilisées sur les projets prioritaires.*

AUTRES POINTS ABORDÉS EN 2025

Certification SPEC 2217

Conventions CPAM et Cap Emploi

Téléconsultation et DMST

Phase test IRDP 2025-2026

Traçabilité — visite fin de carrière / post-exposition

Création SPSTI nationaux / de branche

Synthèse 2025 et perspectives 2026

CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2025

Une CMT renouvelée, force de proposition technique.

Validation du Règlement intérieur et du rapport d'activité 2024 ; signature du CPOM avec la CARSAT et la DREETS en juillet 2025 ; consolidation des protocoles pluridisciplinaires. La CMT joue son rôle de communication descendante et ascendante : les comptes-rendus sont diffusés à tous les salariés PRESTAL et nourrissent les décisions du CODIR.

CAP 2026 — PROJET DE SERVICE PLURIANNUEL 2027-2032

1

Co-construction du PSP

Engagement des travaux pour le projet de service pluriannuel 2027-2032, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

2

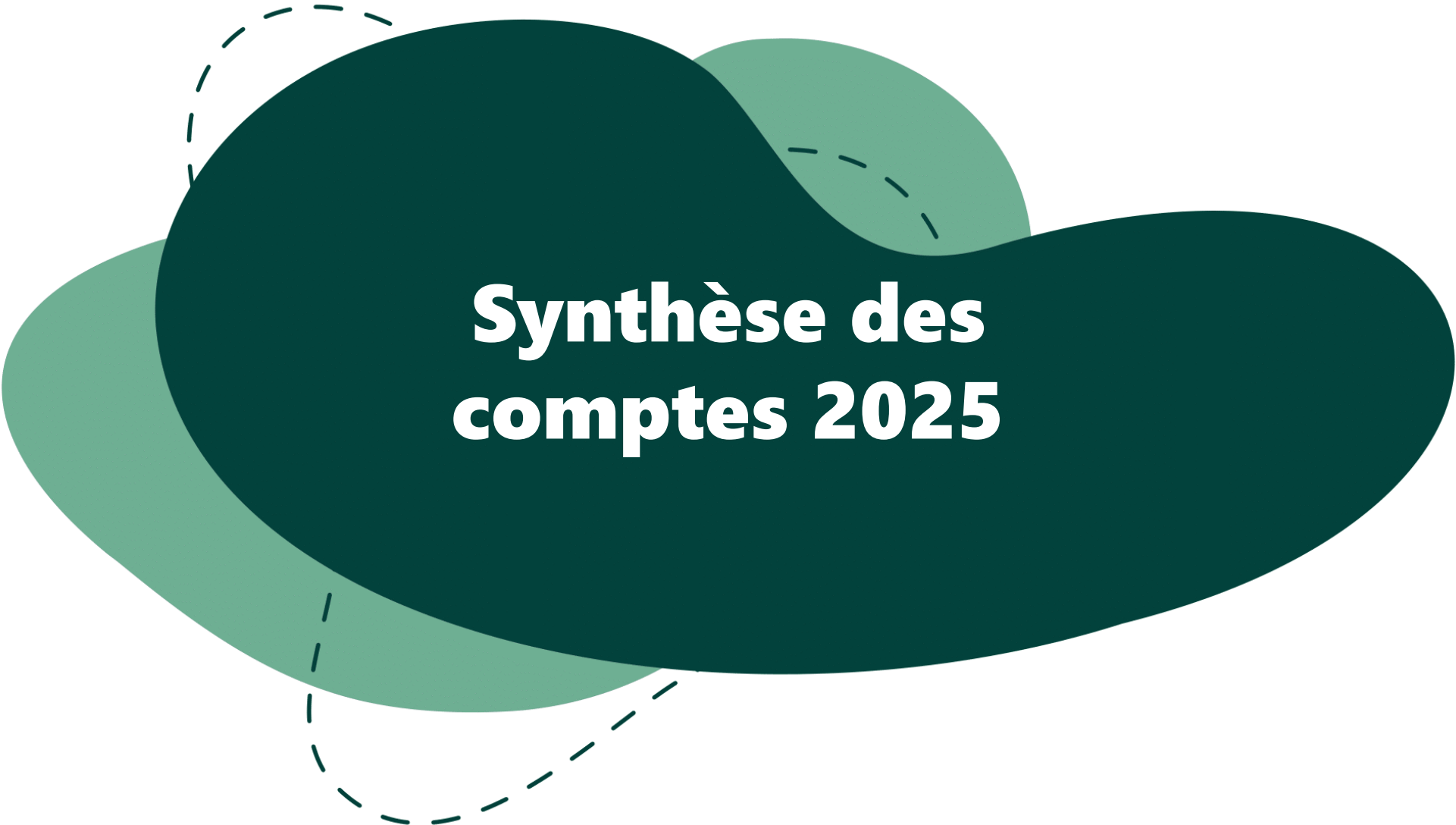
Mise en œuvre du CPOM

Déploiement opérationnel des axes PDP et risque chimique signés en 2025 — fiches d'intervention, logigrammes, indicateurs.

3

Suites des points 2025

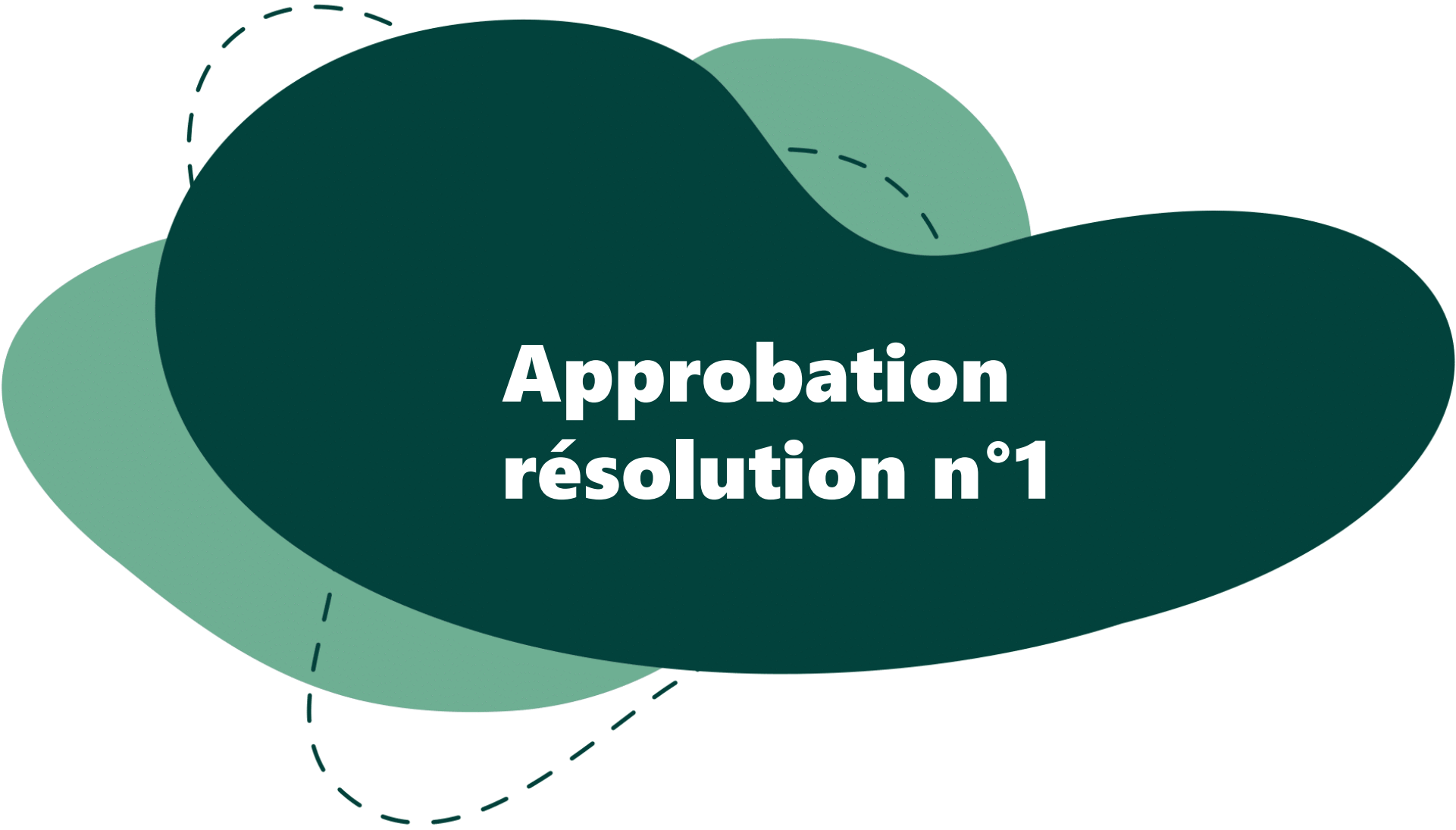
Certification SPEC 2217, IRDP, téléconsultation, traçabilité des expositions — sujets à approfondir.



Synthèse des comptes 2025

SYNTHÈSE DES COMPTES 2025

- En attente de validation par le Conseil d'Administration du 21 mai 2026 et approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2026.



Approbation résolution n°1

> **Vote de la résolution n°1**

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité approuve ceux-ci. »





2. Rapport de gestion & examen des comptes de l'exercice 2025

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- > TOTAL DU BILAN : 8 470 206 €
- > CHIFFRE D'AFFAIRES : 8 902 599 €
- > RESULTAT NET COMPTABLE : 190 166 € (après IS)



SITUATION

	BUDGET 2025	REALISE 2025	Variation
PRODUITS EXPLOITATION	8 990 553,00	9 092 230,00	101 677,00
COTISATIONS	7 019 298,00	7 024 149,00	4 851,00
NOUVEAUX NOMS	1 445 400,00	1 404 513,00	-40 887,00
NOUVEAUX NOMS < 30 JOURS	-	-	0,00
ABSENCES	116 500,00	78 342,00	-38 158,00
INTERIMAIRES	267 399,00	225 324,00	-42 075,00
ADHESIONS	98 208,00	119 444,00	21 236,00
AFFILIATION	-	720,00	720,00
FONCTION PUBLIQUE	-	14 640,00	
DROITS D'ADHESION	32 100,00	25 850,00	-6 250,00
RECIPROCITES	11 088,00	8 415,00	-2 673,00
REFACTORATION	560,00	1 203,00	643,00
AUTRES PRODUITS NOA			
SOUS-TOTAL "COTISATIONS"	8 990 553,00	8 902 600,00	- 87 953,00
AUTRES PDTS & TRANSFERTS DE CHARGES	-	189 630,00	189 630,00
SOUS-TOTAL "AUTRES PRODUITS"	-	189 630,00	189 630,00
PRODUITS FINANCIERS	44 771,00	93 330,00	48 559,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES PRODUITS	9 035 324,00	9 185 560,00	150 236,00

Baisse significative de l'absentéisme aux visites,
lié à la performance du système de relance du
nouvel outil métier

Recul de l'activité sur l'intérim

Reprises sur provisions : 35K€ Uegar + Créance
Uegar 20K€ + Radiés 34K€ + Ctx 75KE Sinistre
Decaz 12,5 K€ + Véhicules 8,5 KE
Condamnation VAL 4K€ + Quote-Part Subv 1KE

Evolution des produits financiers liés à la
rémunération du compte courant de la BPO

SITUATION COMPTABLE AU 31/12/2025

	BUDGET 2025	REALISE 2025	Variation
CHARGES D'EXPLOITATION	8 976 022,52	8 942 132,00	- 33 890,52
ACHATS	145 941,00	156 842,00	10 901,00
SERVICES EXTERIEURS	1 182 024,42	1 314 996,00	132 971,58
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	378 016,26	512 632,00	134 615,74
SOUS-TOTAL "FRAIS GENERAUX"	1 705 981,68	1 984 470,00	278 488,32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	183 703,91	199 563,00	15 859,09
MASSE SALARIALE BRUTE	4 726 793,70	4 638 351,00	- 88 442,70
CHARGES PATRONALES	2 079 789,23	1 820 416,00	- 259 373,23
VALEURS COMPT IMMOS CEDEES (nouveau PCG)		35 736,00	35 736,00
AUTRES CHARGES	2 100,00	66 751,00	64 651,00
DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROV.	277 654,00	196 845,00	- 80 809,00
CHARGES FINANCIERES	56 352,05	18 268,00	- 38 084,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	9 032 374,57	8 960 400,00	- 71 974,57
RESULTAT COMPTABLE (avant IS)	2 949,43	225 160,00	
IS	-	34 996,00	
RESULTAT APRES IS	-	190 164,00	

Intégration coût logiciel PADOA.
abondement de l'IFC de 50K€ + travaux grêle
Decazeville

Frais de recrutements + achat Cahors + archives
Cahors + frais de CB (nouveau mode de paiement)

Recrutements : Médecins + Conseiller MEE +
Psycho + Equipe RH. Prime except° audit certif

Logiciel Uegar mais reprise sur provision

Créance Dinamit mais reprise de provision

Décalage des travaux + Decazeville

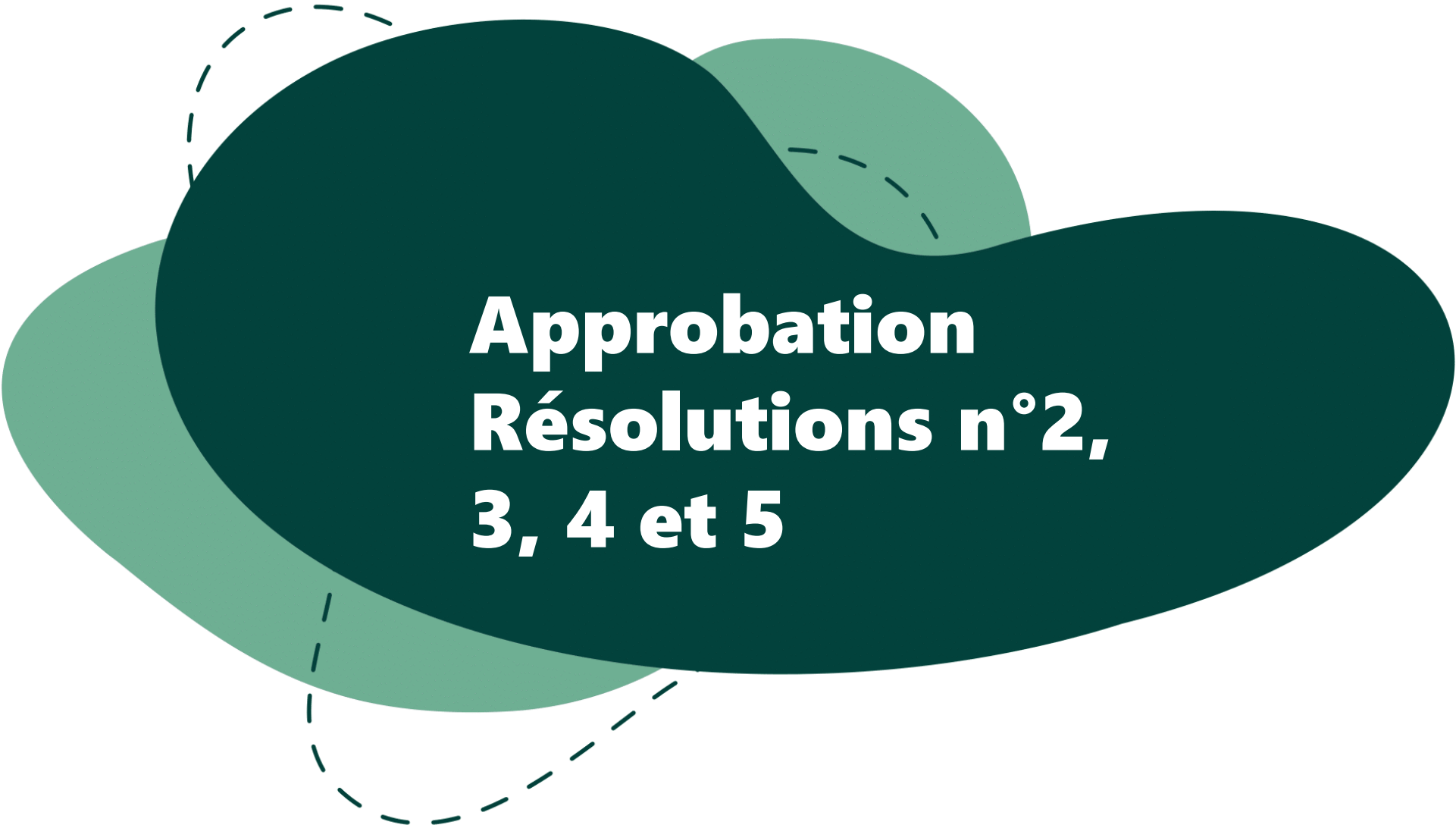
Intérêt d'emprunt VEFA, suite déblocage partiel.



3. CONVENTIONS SPÉCIALES



Lecture du rapport des Co-Commissaires aux Comptes



Approbation Résolutions n°2, 3, 4 et 5

APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2025

> Vote de la résolution n°2

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et la lecture du rapport des commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés dans toutes leurs parties. »



AFFECTATION DU RÉSULTAT

> Vote de la résolution n°3

« Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de 190 165,56 € à l'apurement du report à nouveau débiteur pour 5 909,02 € le reliquat soit 184 256,54 € sera affecté au report à nouveau créditeur. »



QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

> Vote de la résolution n°4

« L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à l'ensemble des administrateurs. »



APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES CO-CAC

> Vote de la résolution n°5

« Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes portant sur les conventions règlementées conclues entre l'association et un ou plusieurs de ses administrateurs, l'assemblée approuve lesdites conventions règlementées. »





4. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

PRÉAMBULE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 25/09/2025 FIXANT LE COÛT MOYEN NATIONAL DE L'ENSEMBLE SOCLE DE SERVICES

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Vu le décret n° 2022-1749 du 30 décembre 2022 relatif au financement des services de prévention et de santé au travail interentreprises ;
Vu l'avis du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) en date du 17 septembre 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le coût moyen national de l'ensemble socle de service des services de prévention et de santé au travail interentreprises est fixé pour l'année 2026 à 116 euros.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 septembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
P. RAMAIN

- > Coût moyen national :
116 € HT
- > Fourchette de
tolérance de 20% :
92,80 € < < 139,20 €
- > Cotisation PRESTAL :
99 € HT

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

Rappel: présenté et
approuvé en CA de
décembre 2025

- > Des **effectifs suivis stables** entre 2024, 2025 et 2026
- > Une perte de suivi des travailleurs intérimaires donc une projection pour 2026 stabilisée sur le réalisé en 2025
- > **Deux versions** du budget
 - une avec une facturation de 11 mois /12 (gratuité des embauches en décembre)
 - une avec une facturation de 12 mois/12 (toute embauche déclarée est facturée)
- > Début du projet immobilier de Cahors
- > Stabilité de grille tarifaire

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Exercice 2026	Montant ht
I - BESOINS	
NOUVEAUX NAS	3 000,00 €
SWITCHS	4 000,00 €
MATERIEL VISIO SALLE DE REUNION	6 000,00 €
ONDULEURS	5 000,00 €
30 ORDINATEURS PORTABLES	27 000,00 €
10 SPIRO	15 000,00 €
TRAVAUX SITES PROPRIETAIRES	220 000,00 €
SIA 12 MISE EN PLACE SERVEUR VIRTUEL	42 800,00 €
REMPLACEMENT MOBILERS	10 000,00 €
AMENAGEMENT FIGEAC (Mai 2026)	30 000,00 €
Aménagement Cahors (Novembre 2026)	100 000 €
VEFA Cahors (Novembre 2026)	2 391 350,00 €
Site internet	30 000,00 €
Total des besoins	2 884 150,00 €
II - RESSOURCES	
AUTOFINANCEMENT	884 150,00 €
FINANCEMENT	2 000 000,00 €
Total des ressources	2 884 150,00 €

Rappel: présenté et
approuvé en CA de
décembre 2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Hypothèse 1 : facturation 11/12ème

Hypothèse 2 : facturation 12/12ème

	BUDGET 2026	Variation Extrapolat° 2025	BUDGET 2026	Variation Extrapolat° 2025
PRODUITS EXPLOITATION	9 340 497,00		9 439 497,00	
COTISATIONS	7 023 852,00	-	7 023 852,00	-
NOUVEAUX NOMS	1 458 280,00	0,10	1 557 280,00	99 000,00
NOUVEAUX NOMS < 30 JOURS	-		-	
ABSENCES	59 015,00	- 12 078,00	59 015,00	-
INTERIMAIRES	207 900,00	- 2 613,60	207 900,00	-
ADHESIONS	123 765,00	0,15	123 765,00	0,15
AFFILIATION	600,00		600,00	
FONCTION PUBLIQUE	14 400,00		14 400,00	
DROITS D'ADHESION	22 700,00	-	22 700,00	-
RECIPROCITES	8 910,00	-	8 910,00	-
REFACTURATION SRAS	1 075,00	2,20	1 075,00	-
AUTRES PRODUITS NOA	420 000,00		420 000,00	
SOUS-TOTAL "COTISATIONS"	9 340 497,00	405 310,85	9 439 497,00	99 000,00
AUTRES PDTS & TRANSFERTS DE CHARGES	-	-136 465,55	-	0,00
SOUS-TOTAL "AUTRES PRODUITS"	-	-136 465,55	-	-
PRODUITS FINANCIERS	44 771,00	- 42 123,35	44 771,00	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	9 385 268,00	226 721,95	9 484 268,00	99 000,00

Rappel: présenté et
approuvé en CA de
décembre 2025

Seul impact des hypothèses de facturation des
embauches de 11 mois/12 ou 12 mois/12
Estimation de 1 000 embauches en 12/2026

Suivi des intérimaires rapporté au réalisé 2025

Mise en place de l'outil NOA (outil numérique
DUERP). Offre complémentaire entreprise.

Taux inférieur par déblocage de la VEFA de Cahors
(apport Prestal)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

	Hypothèse 1 : facturation 11/12ème		Hypothèse 2 : facturation 12/12ème	
CHARGES D'EXPLOITATION	9 408 915,84	638 204,69	9 408 915,84	-
ACHATS	121 857,00	- 12 227,00	121 857,00	-
SERVICES EXTERIEURS	1 551 882,00	296 079,73	1 551 882,00	-
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	524 259,00	- 125 278,76	524 259,00	-
SOUS-TOTAL "FRAIS GENERAUX"	2 197 998,00	158 573,97	2 197 998,00	-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	163 553,91	- 1 280,48	163 553,91	-
MASSE SALARIALE BRUTE	4 726 793,70	280 472,04	4 726 793,70	-
CHARGES PATRONALES	2 079 789,23	180 682,01	2 079 789,23	-
VALEURS COMPT IMMOS CEDEES (nouveau PCG)		- 34 925,41		-
AUTRES CHARGES	2 100,00	- 22 057,44	2 100,00	-
DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROV.	238 681,00	76 740,00	238 681,00	-
CHARGES FINANCIERES	66 000,00	49 528,78	66 000,00	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		-		-
TOTAL DES CHARGES	9 474 915,84	687 733,47	9 474 915,84	-
RESULTAT COMPTABLE (avant IS)	- 89 647,84		9 352,16	
estimatif IS	-		-	

Rappel: présenté et
approuvé en CA de
décembre 2025

Intégration évolution tarifaire (contractuelle) de
PADOA + Outil NOA (DUERP) + logiciel paie +
archives VDR+ Aménagement locaux + flotte auto.

Honoraires en baisse : nouvelle organisation SI,
internalisation paie

Stabilité de la masse salariale

Intégration sites Cahors + Decazeville + Figeac

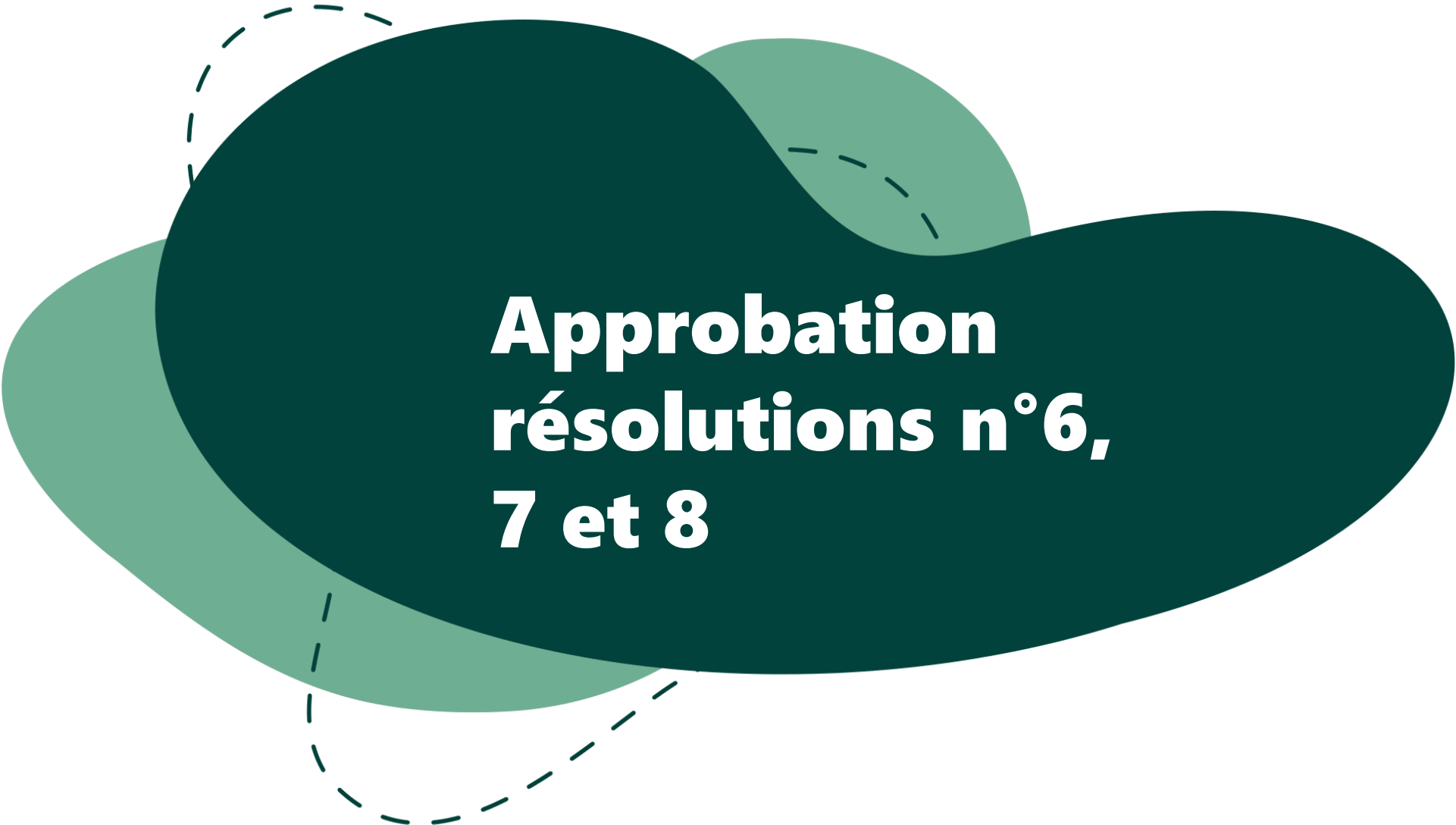
VEFA de Cahors avec débloques successifs

Rappel: présenté et
approuvé en CA de
décembre 2025

GRILLE TARIFAIRE 2026

LIBELLE	TARIF (HT)
Cotisation offre socle (1 ^{er} janvier au 30 nov.)-tous secteurs	99€
Cotisation décembre 2025	99€
Cotisation offre Spécifique (indépendants)	120 €
Cotisation offre Fonction Publique	120 €
Facturation intérimaire (à l'acte)	99€
Facturation offre complémentaire	Taux horaire chargé + frais logistiques (dont frais de déplacements et repas) des professionnels et matériels mobilisés
Frais d'adhésion adhésion et réadhésion pour non-paiement	50€
Frais pour absence non justifiée 48h avant/à date de visite	50€

← Selon hypothèse
budgétaire choisie



Approbation résolutions n°6, 7 et 8

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2026

> Vote de la résolution n°6

« L'Assemblée Générale approuve le budget 2026 lequel fait apparaître un total de dépenses de 9 474 915,84 €, un total de produits de 9 484 268 € soit un résultat global de 9 352,16 € avant impôt sur les sociétés. »



APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2026

> Vote de la résolution n°7

« L'Assemblée Générale approuve le budget des investissements 2026 qui s'élève à 2 884 150 €, dont 884 150 € financés sur fonds propres et 2 000 000 € par emprunt (VEFA Cahors). »



APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2026

> Vote de la résolution n°8

« Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la grille tarifaire 2026 telle que détaillée comme suit:

- > Cotisation offre socle tous secteurs : 99 € HT
- > Cotisation offre spécifique : 120 € HT
- > Cotisation offre fonction publique : 120 € HT
- > Facturation à l'acte intérimaires : 99 € HT
- > Facturation offre complémentaire : sur devis
- > Frais d'adhésion : 50 € (valables à l'adhésion et si réadhésion par suite de radiation pour non-paiement)
- > Frais pour absence non justifiée 48 heures avant : 50 € »





5. • RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE



Approbation résolution n°9

GOVERNANCE

> Vote de la résolution n°9

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation des membres employeurs et salariés du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle.

Sont désignés pour le Conseil d'Administration :

M. Frédéric ATLAN (U2P 46),
Mme. Fabienne BÈS (CPME46),
M. Honoré DURAND (CPME 12),
M. Arnaud GERMAIN (MEDEF 12),
Mme. Lisa GHUILEM (MEDEF 46),
Mme. Jeanne ROQUES (MEDEF 46),
M. Christophe SELLEN (CPME 46),
M. Bastien TURLAN (MEDEF 12),
Mme. Carole VOUTERS (MEDEF 12), pour le collège Employeur ;
M. Adrien ALMANSA (FO 46),
Mme. Pascaline BACOUET (CFE-CGC 46),
Mme. Nathalie BEAUCOURT (CGT 46),
M. Émilien DRAYER (CGT 12),
Mme. Pascale FONTAINE (CFDT 46),
M. Jérôme NIGRIS (FO 12),
Mme. Sandrine NOËL (CFDT 12),
M. Stéphane RIVA (CFE-CGC 12), pour le collège Salarié.

Sont désignés pour la Commission de Contrôle :

M. Nicolas ANGLADE (MEDEF 12),
M. Vincent DE BRITO (CPME 12),
Mme. Gaëlle IMBERT (MEDEF 46), pour le collège Employeur ;
Mme. Pascaline BACOUET (CFE-CGC 46),
Mme. Nathalie BEAUCOURT (CGT 46),
Mme. Pascale FONTAINE (CFDT 46),
Mme. Sandrine NOËL (CFDT 12),
M. Stéphane RIVA (CFE-CGC 12), pour le collège Salarié.

Sont élus pour le Bureau de l'Association :

M. Honoré DURAND (CPME 12), Président
Mme. Carole VOUTERS (MEDEF 12), Présidente Déléguée
Mme. Pascale FONTAINE (CFDT 46), Vice-Présidente,
M. Jérôme NIGRIS (FO 12), Trésorier
M. Émilien DRAYER (CGT 12), Secrétaire.

Sont élus pour la Commission de Contrôle :

Madame Pascaline BACOUET, CFE-CGC 46, Présidente
Madame Gaëlle IMBERT, MEDEF 46, Secrétaire.



Approbation résolution n°10

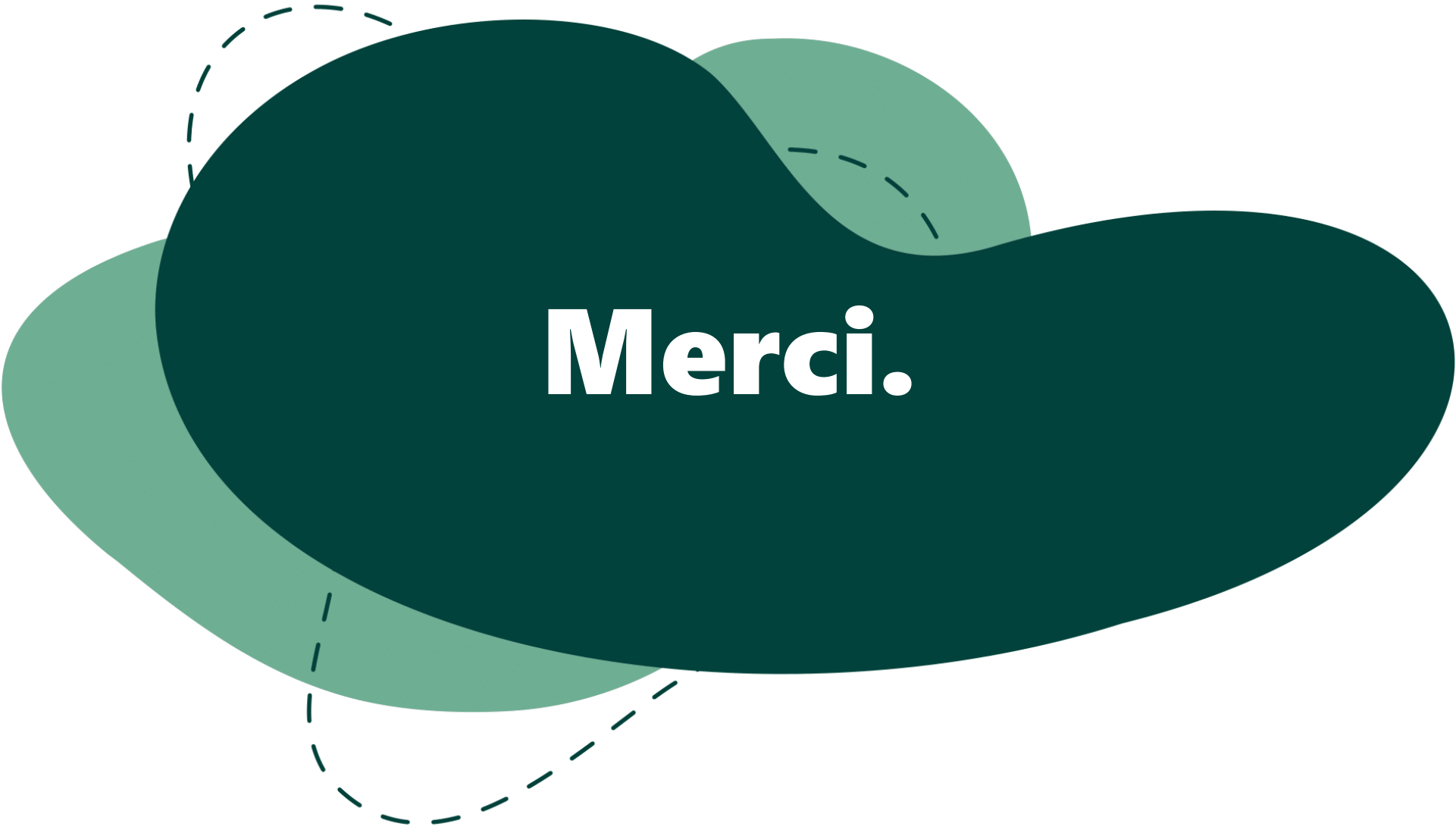
PUBLICITÉ

> Vote de la résolution n°10

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente afin d'en effectuer le dépôt où le besoin sera. »







Merci.